



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Philippe JANICOT

N° 27274

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L333-2, L333-3, L333-4 et L333-5 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation de conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;
Vu le décret n°2020-198 du 2 juillet 2020 fixant les conditions et les modalités de régime des frais concourant par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires donnent droit au remboursement des frais que Monsieur l'exercice des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Philippe JANICOT à PARIS (75) le 10 octobre 2025 l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions prévues par la délibération susvisée.

DÉCIDE

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Philippe JANICOT au « Comité de bassin (CIB) de l'agglomération de la Vallée de la Vienne (CIB) », à la Communauté d'agglomération de Grand Limousin 288 rue Marie Thérèse 19100 JALLAS (24) le 10 octobre 2025.

Article 2 : Etaler à l'Etat les dépenses de remboursement des frais réellement encourus pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés d'exécuter en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 03/10/2025

Philippe JANICOT, Président
du conseil communautaire de la Vallée de la Vienne
Maire de Jallas



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Philippe JANICOT

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2025



27274.pdf
(.pdf, 235,8 Ko)



TÉLÉCHARGER